



Article 8 : Les champs d'intervention de l'association FRATERNITE ISHAKA seront déterminés dans le Règlement d'Ordre Intérieur.

Article 9 : Dans le cadre de l'esprit d'entraide sociale, les membres de l'association FRATERNITE ISHAKA pourront apporter leur propre initiative un appui moral ou financier à d'autres membres de l'association dans les circonstances heureuses ou malheureuses.

Article 10 : Les membres de l'association FRATERNITE ISHAKA sont tenus de verser trimestriellement une cotisation minimale dont le montant sera déterminé dans le Règlement d'Ordre Intérieur.

CHAPITRE 3 : RESSOURCES ET GESTION

Article 11 : Les ressources de l'association FRATERNITE ISHAKA sont constituées par :

- Les cotisations des membres ;
- Le produit des activités génératrices de revenus organisées par l'association ;
- Les subventions, dons et legs des personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères non assorties de conditions incompatibles avec son objet.

Article 12 : Les comptes de l'association sont tenus par un trésorier. Celui-ci perçoit-les cotisations et d'autres ressources, délivre les quittances et assure-le mouvement des comptes de l'association conformément aux procédures définies dans le Règlement d'Ordre Intérieur de l'association et adoptées par l'Assemblée Générale.

Article 13 : La vérification des comptes de l'association sera assurée par deux commissaires aux comptes désignés par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité Exécutif.

CHAPITRE 4 : LES ORGANES DE L'ASSOCIATION FRATERNITE ISHAKA

Article 14 : Les organes de l'association FRATERNITE ISHAKA sont :

- L'Assemblée Générale ;
- Le Comité Exécutif ;
- Conseil de Surveillance.

SECTION 1 : DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Article 15 : L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'association.

Article 16 : L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus. Elle délibère et statue notamment sur les questions suivantes :

- Election du Président et Représentant Légal et du Vice-président et à l'Assemblée Représentant Légal suppléant de l'association ;

